Envoyé en préfecture le 19/06/2025
Reçu en préfecture le 19/06/2025
Publié le
ID : 038-213805450-20250619-2025_110_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025_110_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

convention de délivrance de redevance d'accès au Site Nordique et Espace loisirs de La Commune de Villard-de-Lans

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, une convention de vente avec **La Commune de Villard de Lans**, plus précisément l'**Espace Loisirs** sise chemin de la patinoires 38 250 VILLARD DE LANS, en vue de la fréquentation d'un groupe d'enfant du centre de loisirs de la commune de Vif le mercredi 30 juillet 2025 à l'Espace Loisirs Centre Aquatique de Villard de Lans.

Pour un montant total de 313,50 Euros TTC (trois cent treize Euros et cinquante centimes)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

MAIRIE DE VIF

Signé électroniquement par : Guy GENET
Date de signature : 19/06/2025
Qualité : Maire

Le Maire de Vif,
Guy GENET